Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20241107-dec_0115_2024-AU
Date de télétransmission : 07/11/2024
Date de réception préfecture : 07/11/2024
Acte publié le 13.11.24

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

1.1

DEC_0115_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE CITEMETRIE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉ OPÉRATIONNELLE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN PACTE TERRITORIAL SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONT-AUDEMER VAL DE RISLE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU les articles L1111-4, L2122-1, et R2122-1 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du conseil communautaire n°146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant délégation au Président concernant la passation des marchés publics,
VU la délibération n°2024-06 de l'Anah relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov',
CONSIDÉRANT la fin du dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),
CONSIDÉRANT que l'offre de CITEMETRIE est la plus avantageuse pour notre communauté de communes tant au niveau quantitatif que financier, conformément aux critères établis dans le cahier des charges,

Le Président décide de signer la proposition du bureau d'étude CITEMETRIE, sis 50 rue Ettore Bugatti à Saint Etienne du Rouvray 76 800, en date du 12 août 2024 pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle en vue de mettre en place un pacte territorial complet à l'échéance du 1er janvier 2026.

Le règlement des différentes phases de réalisation se fera comme suit :

Phases	Montant HT
Phase 1	19 875 €
Phase 2	10 638 €
Phase 3	1 688 €
Tranche conditionnelle	1 663 €
TOTAL	**33 863 €**

Le montant total de la prestation globale de travaux est de 33 863€ € H.T.

Fait à Pont-Audemer, le 7 novembre 2024

Le Président

Francis COUREL

CDC - PONT AUDEMER VAL DE RISLE